

COMMUNE DE STRUETH

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STRUETH
DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2023**

Sous la présidence de M. Jean-Jacques MATHIEU – Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance
à 19 h 00.

Présents :

M. Jean-Michel ZINCK – Adjoint, Mme Sylvie DIETSCH – Adjointe, Madame BIHL Sophie, Mme EICHHOLTZER Geneviève, M. Michel KOEGLER, Mme MULLER Catherine, M. Olivier RICHERT, M. Denis SCHIGAND, M. Alexandre SIMONET

Absents non excusés :

Absents excusés et non représentés :

Ont donné procuration : Mme Manuelle SIMON à Monsieur Jean-Jacques MATHIEU

Secrétaire de séance :

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 février 2023
3. Vote du Compte Administratif 2022 et approbation du Compte de Gestion 2022
4. Affectation du Compte Administratif 2022 au Budget Primitif 2023
5. Vote des subventions pour l'exercice 2023
6. Fixation des taux des taxes directes locales pour l'exercice 2023
7. Vote du budget primitif
8. Renouvellement du contrat de l'agent des espaces verts
9. Eglise – finalisation de l'avant-projet
10. Divers et communications

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : « Rénovation de la salle communale – choix de l'architecte »

POINT 1 - Désignation du secrétaire de séance

Madame Sylvie DIETSCH est désignée secrétaire de séance.

POINT 2 – Approbation du compte - rendu du Conseil Municipal du 23 février 2023

Le procès-verbal du 23 février n'ayant pas été expédié aux membres du Conseil Municipal, ce dernier sera approuvé lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

POINT 3 – Vote du Compte Administratif 2022 et approbation du Compte de Gestion 2022

Le Maire présente les résultats de l'exercice 2022 du Budget Communal.

Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, constate que le Budget Primitif a été respecté et qu'il est en tous points identique au Compte de Gestion présenté par Madame la Trésorière,

Approuve à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2022 du Budget Communal, résumé comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	117.302,38 €	320 818,76 €	438 121,14 €
Dépenses	16. 587,67 €	239.935,86 €	256 523,53 €
Résultat de l'exercice 2022	100.714,71 €	80.882,90 €	181 597.61 €
Résultat de clôture 2021	159 690.58 €	192.274,29 €	351.964,87 €
Part affectée à l'investissement 2022	0 €	0 €	0 €
Résultat cumulé de l'exercice 2022	260.405,29 €	273.157,19 €	533.562,48 €

Après présentation du Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par Madame la Trésorière, qui n'appelle ni observation ni réserve, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion 2022 du Budget Communal.

POINT 4 – Affectation du Compte Administratif 2022 au Budget Primitif 2023

Le Conseil Municipal ayant constaté que le Compte Administratif 2022 du Budget Communal fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement + 273 157,19 €
- un excédent d'investissement + 260 405,29 €

Décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, d'affecter la somme :

- de 273 157,19 € de l'excédent de fonctionnement 2022 en recettes de fonctionnement au compte *002 Excédents de fonctionnement reporté* du Budget Primitif 2023,
- de 260 405,29 € de l'excédent d'investissement 2022 en recettes d'investissement au compte *001 Solde d'exécution d'investissement reporté* au Budget Primitif 2023.

POINT 5 – Vote des subventions pour l'exercice 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Organisme	Montant de la subvention
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Strueth	500,00 €
Association « Les joyeux de la Largue »	100,00 €
Association Myopathes de France	50,00 €
Association sportive de Mertzen – Football Club	350,00 €
Association TREMA	250,00 €
Association Saint-Maurice	272,00 €
Association Saint-André	530,00 €
Chorale Sainte-Cécile	100,00 €
Ligue nationale contre le cancer	120,00 €
Association SEPIA	100,00 €
Association FELLNASEN	350,00 €
Le Souvenir Français	50,00 €
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers	120,00 €
TOTAL	2 892,00 €

Et s'engage à voter la dépense au Budget Primitif 2023, article 6574 de la section de fonctionnement.

POINT 6 – Fixation des taux des taxes directes locales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide, d'augmenter le taux de référence de 1.5 des taxes directes locales, tel que présenté ci-dessous à savoir :

Taxe foncière (bâti) :	24.38 %
Taxe foncière (non bâti) :	50,84 %
Taxe d'habitation :	15.18 %

Le produit fiscal attendu - *article 73111 du Budget Primitif 2023* est de **99.496,88 €**

POINT 7 – Vote du Budget Primitif 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2023 du Budget Communal, voté par chapitre en fonctionnement et en investissement, tel qu'il est présenté en cette séance et selon les conditions suivantes :

S'équilibrant en recettes et en dépenses dans la section de fonctionnement pour un montant de :

- 545.359,19 €

S'équilibrant en recettes et en dépenses dans la section d'investissement pour un montant de :

- 504.843,95 €

Et reprenant les résultats suivants :

- 001 en recettes d'investissement 260.405,29 €
- 002 en recettes de fonctionnement 273.157,19 €

POINT 8 – Renouvellement du contrat de l'agent technique des espaces verts

Après avoir entendu l'exposé du Maire informant que le contrat de travail à durée déterminée de l'agent technique des espaces verts de la commune arrive à échéance le 19 avril 2023,

Le Conseil Municipal, hors la présence de Mme Sylvie DIETSCH, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- Renouveler le contrat de travail de Monsieur Dietsch Thierry sur la base du salaire brut mensuel correspondant à l'indice brut 367, majoré 353
- Fixer la durée de travail à 20 heures hebdomadaire,
- Fixer la durée du contrat de travail du 20 avril 2023 au 31 octobre 2023
- Charger Monsieur le Maire de signer le contrat de travail et tout document y afférent
- Inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2023

POINT 9 – Rénovation de la salle communale – choix de l'architecte

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de choisir le bureau d'Etude Est Creativ représenté par Monsieur Samson Morosinotto pour travailler sur le projet de rénovation de la salle communale.

POINT 10 – Divers et communication

- Prochain Conseil Municipal :
- Réflexion sur l'installation d'une boîte à livres sous l'abribus
- Repas du Conseil : proposition du 24 juin 2023, réponse souhaitée avant le 15/05/2023
- Clôture de la séance : 20h45

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du
Conseil Municipal de la COMMUNE de STRUETH
de la séance du 11 avril 2023**

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 février 2023
3. Vote du Compte Administratif 2022 et approbation du Compte de Gestion 2022
4. Affectation du Compte Administratif 2022 au Budget Primitif 2023
5. Vote des subventions pour l'exercice 2023
6. Fixation des taux des taxes directes locales
7. Renouvellement contrat de l'agent des espaces verts
8. Eglise – finalisation de l'avant-projet
9. Divers et communications

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : « Rénovation de la salle communale – choix de l'architecte »

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
MATHIEU Jean-Jacques	Maire		
ZINCK Jean-Michel	1 ^{er} Adjoint		
DIETSCH Sylvie	2 ^{ème} Adjointe		
BIHL Sophie	Conseillère Municipale		
EICHHOLTZER Geneviève	Conseillère Municipale		
KOEGLER Michel	Conseiller Municipal		
MULLER Catherine	Conseillère Municipale		
RICHERT Olivier	Conseiller Municipal		
SCHIGAND Denis	Conseiller Municipal		
SIMON Manuelle	Conseillère Municipale	Procuration à M. JJ MATHIEU	
SIMONET Alexandre	Conseiller Municipal		

POINT 9 – Divers et communication

- Prochain Conseil Municipal :
- Réflexion sur l'installation d'une boîte à livres sous l'abris bus
- Repas du Conseil proposition du 24 juin, réponse souhaitée avant le 15/05/2023
- Clôture de la séance : 20 h 45